



communiqué

Date **Le 9 mai 1994**
Pour publication

N° 94

LE PRÉSIDENT DU CICR VISITE LE CANADA

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le président du Comité international de la Croix Rouge (CICR), M. Cornelio Sommaruga, visitera Ottawa du 9 au 11 mai prochains. Durant sa visite, M. Sommaruga rencontrera le premier ministre Jean Chrétien, le ministre Ouellet et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Sergio Marchi.

M. Sommaruga s'entretiendra également avec la présidente de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), M^{me} Huguette Labelle, et d'autres représentants de l'ACDI, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et du ministère de la Défense nationale.

Le Canada appuie fermement les buts et les activités humanitaires du CICR. Au cours des cinq dernières années, le Canada a versé près de 93 millions de dollars en réponse aux appels d'urgence du CICR. Le document d'information ci-joint fournit plus de détails sur les contributions canadiennes au CICR.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

Document d'information

CONTRIBUTIONS CANADIENNES AU CICR

Le Canada a toujours répondu généreusement aux appels spéciaux d'aide humanitaire lancés par le Comité international de la Croix rouge (CICR). Au cours des cinq dernières années, le Canada a contribué près de 93 millions de dollars, avec un sommet de plus de 32 millions de dollars durant l'année financière 1992-1993. Le Canada contribue également aux coûts d'opération du siège social du CICR à Genève. Une somme de 1,5 million de dollars a été versée à cet égard l'an dernier.

L'essentiel de la contribution canadienne est fournie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les sommes versées par l'ACDI servent à financer des activités humanitaires du CICR dans l'ensemble des pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Par ailleurs, depuis trois ans, la direction générale de l'assistance à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international verse les contributions destinées aux programmes et aux appels spéciaux du CICR en Europe.

Durant l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1994, l'ACDI a versé plus de 11 millions de dollars aux appels du CICR. De ce montant, près de 4 millions ont été consacrés à l'Asie. L'argent a servi notamment aux opérations de protection des populations et de retracement de personnes disparues et à la fourniture de secours d'urgence et de soins médicaux en Afghanistan; à la mise sur pied de banques de sang, à la fourniture de soins médicaux et de secours d'urgence, et à la réunion de familles dispersées par le conflit interne au Cambodge; à visiter des détenus et à leur fournir assistance médicale et matérielle et à mettre sur pied un programme d'hygiène publique au Timor oriental; et à soutenir le programme de secours d'urgence au Sri Lanka.

Nous avons versé près de 3 millions de dollars aux pays d'Afrique l'an dernier ce qui fait d'eux les deuxièmes plus importants bénéficiaires de notre contribution au CICR. Cette contribution a permis de soutenir nombre d'activités du CICR, notamment le programme d'assistance médicale et humanitaire au Burundi; la visite de détenus et de prisonniers, et la fourniture de médicaments, de soins médicaux et d'aide d'urgence aux victimes du conflit au Libéria; l'aide alimentaire d'urgence à la Somalie; la protection des populations et le retracement de personnes disparues, la diffusion d'information et l'assistance médicale et humanitaire au Soudan; et la visite de centres de détention, la fourniture de secours d'urgence, la mise sur pied d'installations sanitaires et l'observation de la situation des personnes déplacées par le conflit interne au Zaïre.

Les contributions pour le Moyen-Orient ont atteint 1,8 million de dollars durant l'année financière 1993-1994. De ce montant, une somme de 300 000 dollars a été consacrée au programme de protection et d'assistance médicale aux victimes du conflit qui a déchiré le Liban. Le reste de la contribution canadienne a servi à soutenir le programme du CICR pour la protection des populations civiles dans les Territoires occupés, les services de retracement de personnes disparues, et l'assistance médicale.

L'ACDI a versé 1,1 million de dollars pour les programmes du CICR en Amérique latine l'an dernier, soit 350 000 dollars pour la Colombie et 750 000 dollars pour le Pérou. Ces contributions ont servi à soutenir le programme de visites des détenus politiques dans les deux pays, la fourniture de transport aux familles des détenus, la protection des civils contre la violence politique et les violations des droits de la personne, la fourniture d'aide médicale et de secours d'urgence, et l'éducation des forces de sécurité et de l'opposition armée en ce qui a trait au droit humanitaire international.

Quant à la contribution du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au CICR en faveur de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est en 1993-1994, elle a consisté en une somme de 2 125 000 dollars pour répondre à un appel spécial du CICR en faveur de l'ancienne Yougoslavie, et à un montant de 250 000 dollars pour des activités en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie. Ces sommes ont servi notamment à acheter des vivres à haute teneur en protéines et à fournir des secours humanitaires d'urgence aux victimes des conflits dans ces régions, ainsi qu'à envoyer des Canadiens pour participer aux opérations du CICR en Bosnie.

En avril 1994, le Canada a fourni une somme de 300 000 dollars pour soutenir le programme d'aide d'urgence du CICR en matière de soins médicaux et de protection des populations civiles au Rwanda. Le 2 mai dernier, le Canada annonçait une contribution de 2 millions de dollars en aide alimentaire aux victimes du conflit au Rwanda. Les vivres sont acheminés par le truchement du CICR aux réfugiés rwandais au Burundi, en Ouganda, en Tanzanie et au Zaïre, ainsi qu'aux personnes déplacées au Rwanda.